

Inspection générale
de l'éducation nationale

L'enseignement des sciences physiques et chimiques dans les sections européennes et de langues orientales (SELO)

Rapport à monsieur le ministre
de l'Éducation nationale



igen

L'enseignement des sciences physiques et chimiques dans les sections européennes et de langues orientales (SELO)

(thème d'étude du groupe des sciences physiques et chimiques,
fondamentales et appliquées)

Année scolaire 2006-2007

Rapport à monsieur le ministre
de l'Éducation nationale

Rapporteurs : Philippe BASSINET
Gilbert PIETRYK

N° 2007-103
novembre 2007

PLAN DU RAPPORT

	Introduction : la fin du temps des pionniers	3
I	La méthodologie de l'enquête	4
II	L'état des lieux	
II. 1	Résultats de l'enquête au plan national	5
II. 2	La suprématie de l'Anglais	6
II. 3	Les académies périphériques et les éventuels effets de frontière	7
II. 4	La situation de l'histoire-géographie	7
II. 5	Les sections européennes avec les SPC comme DNL	7
III	L'enseignement des SPC dans les sections européennes	
III.1	L'organisation des enseignements.....	10
III.2	Le renforcement de l'horaire	10
III.3	Les conséquences sur les contenus.....	10
III.4	Relations professeurs de DNL - professeurs et organismes de la LC....	12
III.5	Les élèves.....	13
IV	L'épreuve spécifique au baccalauréat	
IV. 1	L'évaluation spécifique « section européenne » au baccalauréat.....	13
IV. 2	La préparation à l'épreuve spécifique.....	13
IV. 3	La mise en place de l'épreuve.....	14
IV. 4	Recommandations.....	15
V	Certification et formation	
V . 1	La certification complémentaire des professeurs de DNL.....	16
V . 2	L'importance du rôle des IUFM.....	16
VI	Conclusion et recommandations	
VI. 1	L'intérêt avéré des SELO	17
VI. 2	Premiers objectifs et premiers enseignements de l'enquête	17
VI. 3	Développement des sections européennes	18
VI. 4	Dernières remarques en guise de conclusion	18
	Glossaire	20
Annexe 1	Protocole de l'enquête	
Annexe 2	Questionnaire académie	
Annexe 3	Questionnaire chef d'établissement	
Annexe 4	Questionnaire professeur	
Annexe 5	Questionnaire élèves	
Annexe 6	DNL histoire géographie – SPC – détail par académie	
Annexe 7	La circulaire fondatrice de 1992 (BOEN n°33 du 12-06-2003)	
Annexe 8	L'évaluation spécifique au baccalauréat (BOEN n°42 du 13-11-2003)	
Annexe 9	La certification complémentaire (BOEN n°39 du 28-10-2004)	

La fin du temps des pionniers

Les sections européennes sont apparues pendant les années quatre-vingt-dix.

De nombreux et récents textes ministériels insistent sur l'intérêt de cette structure et en prévoient un développement important.

La circulaire¹ de 1992 (voir annexe 7) mentionnait déjà l'obligation d'élever « au rang d'impérieuse nécessité la maîtrise d'une ou plusieurs langues vivantes » et souhaitait « la formation du plus grand nombre d'élèves à un niveau proche du bilinguisme, assorti d'une connaissance approfondie de la culture des pays étrangers ».

Les exigences pour obtenir « l'indication section européenne au baccalauréat » étaient alors trop sévères et il était possible d'objecter que les élèves qui pouvaient bénéficier de cette structure avaient par ailleurs un accès facile aux langues étrangères.

Le principal souci de l'inspection était de prévenir les dérives et de trouver des examinateurs aux épreuves du baccalauréat.

En 2003, il est demandé de « maîtriser un haut niveau la langue choisie ». Les exigences pour obtenir l'indication « section européenne » sont adoucies².

Le profil des élèves dans ces sections a donc évolué.

Il en est de même des professeurs. Aux pionniers enthousiastes et capables de se tirer d'affaire dans les situations difficiles ont succédé des enseignants dont les profils sont plus variés. Certains hésitent et ne se lancent que poussés par leur chef d'établissement ou leur inspecteur. Les problèmes de formation se posent maintenant avec acuité. Il convient d'ailleurs de noter que les inspecteurs de langues étrangères ont manifesté des exigences raisonnables.

Quinze ans après l'apparition des sections européennes, un des premiers objectifs de la présente enquête est de faire le point afin d'aider les professeurs, souvent isolés, qui enseignent les sciences physiques et chimiques dans une langue étrangère ou, du moins, de leur faciliter la tâche.

Pour ce faire, il faut leur donner la parole.

Il est également apparu nécessaire de percevoir l'importance globale de ces sections européennes. Localement, c'est-à-dire au niveau académique, le principe semble bien dilué et les sciences physiques et chimiques bien minoritaires devant l'histoire-géographie. Qu'en est-il au niveau national ? Est-il envisageable d'augmenter le nombre de sections de façon significative ?

L'apparition du cadre européen commun de référence pour les langues ainsi que l'élaboration du socle commun de connaissances et de compétences vont profondément modifier les conditions dans lesquelles l'enseignement d'une discipline dans une langue étrangère doit être dispensé.

Enfin, que pensent les élèves de cet enseignement ?

Tels sont parmi bien d'autres quelques uns des sujets abordés lors de la présente enquête³.

¹ Circulaire n° 92-234 du 19-08-1992 ; BOEN n°33 du 0-09-1992 : texte adressé aux recteurs

² Arrêté MEN0301008A du 9-05-2003 ; BOEN n°24 du 12-06-2003 fixant à 12/20 et 10/20 les notes minimales qui doivent être obtenues respectivement à l'épreuve du premier groupe et à l'évaluation spécifique pour obtenir cette indication.

Il est rappelé que, dans les sections européennes des lycées, les élèves bénéficient de l'enseignement d'une discipline au moins pour partie dans une langue étrangère :

- la discipline ainsi enseignée (ici, les sciences physiques et chimiques) est **la discipline non linguistique (DNL)**
- la langue étrangère dans laquelle est enseignée la DNL est **la langue cible (LC)**.

Pour vérifier la signification des sigles et acronymes, on consultera le glossaire à la fin du présent document.

On appelle « section » un ensemble qui, dans un établissement, permet aux élèves d'obtenir l'indication « section européenne » à leur baccalauréat :

- ex. 1 : DNL philosophie, LC Espagnol, 8 élèves sur un niveau (Terminale) : 1 section ;
- ex. 2 : DNL sciences physiques et chimiques, LC Allemand sur 3 niveaux (20 élèves en 2^{nde}, 15 en 1^{ère} et 12 en Terminale) : 1 section ;
- ex. 3 : DNL histoire-géographie, LC Anglais sur 3 niveaux (45 élèves en 2^{nde}, 40 en 1^{ère} et 42 en Terminale) : 2 sections (pour des raisons d'effectifs).

Ainsi, dans le tableau figurant en page 7, on peut comprendre l'indication 423 sections européennes Anglais – histoire-géographie en France comme suit : un élève a en France 423 structures dans lesquelles il pourra bénéficier d'un enseignement d'histoire et géographie, pour partie en langue anglaise, pouvant le mener de la 2^{nde} jusqu'au baccalauréat avec l'indication section européenne Anglais.

Les établissements supports sont les lycées où il existe au moins une section européenne avec les sciences physiques et chimiques comme DNL.

Les sciences physiques et chimiques (SPC) désignent la physique-chimie et la physique appliquée. Les sections européennes et de langues orientales sont appelées sections européennes ou SELO.

Remerciements : le groupe des sciences physiques et chimiques de l'inspection générale remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé à la réalisation de cette enquête. Ces remerciements vont en premier lieu aux inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux de la discipline et en particulier à Jean-François LE BOURHIS (IA-IPR de l'académie de Caen) et Claude MARANGE (IA-IPR de l'académie de Strasbourg) qui ont participé activement à la rédaction de ce rapport.

I LA MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE :

Ce rapport se base pour l'essentiel sur une enquête qui a été menée pendant l'année scolaire 2006-2007, dans des lycées d'enseignement général ou technologique, selon le protocole précisé en annexe 1, et qui s'appuie sur un questionnaire constitué de 4 documents.

³ Le lecteur pourra également se référer au rapport « Les sections européennes et de langues orientales » publié en août 2000 sous la signature du groupe des Langues vivantes de l'Inspection générale de l'éducation nationale.

Il s'agit d'abord de faire un état des lieux, c'est-à-dire d'évaluer la situation dans chaque académie. Pour cela, l'un des IA-IPR de sciences physiques et chimiques⁴ est chargé de renseigner le premier document (annexe 2) en collaboration avec les services de la délégation académique aux relations (européennes) internationales et à la coopération (DARIC).

L'importance de la structure section européenne est estimée à partir du nombre de sections plutôt que du nombre d'élèves⁵. En effet, l'effectif d'une section varie beaucoup d'un établissement à un autre.

En outre, lorsque la section existe, l'effectif peut sans difficulté majeure être porté de quelques unités à 24 qui doit être considéré comme un maximum.

Chaque inspecteur se rend dans un lycée support. Après un entretien avec le chef d'établissement qui permet de renseigner le questionnaire 2 (voir annexe 3), il assiste à un cours de sciences physiques et chimiques⁶ dispensé dans le cadre de la section européenne. L'entretien avec le professeur puis avec un groupe d'élèves permet de renseigner les questionnaires 3 (annexe 4) et 4 (annexe 5).

L'inspecteur peut être accompagné ou non par un collègue linguiste. Dans la pratique, cette visite à deux s'avère exceptionnelle dans le cadre de cette enquête⁷.

Les visites sont faites dans des lycées publics (86% de cas) et des lycées privés sous contrat (14%). La langue étrangère cible est l'Anglais (74%), l'Allemand (23%) ou l'Espagnol (3%).

L'enquête est «en ligne», c'est-à-dire qu'un site est créé sur lequel les inspecteurs enregistrent leurs réponses aux quatre questionnaires. Les résultats obtenus, une fois dépouillés, permettent la rédaction du présent document.

Celui-ci ne concerne que les sciences physiques et chimiques. La situation des autres DNL est abordée dans le paragraphe II afin de tirer quelques enseignements.

II L'ÉTAT DES LIEUX

II. 1 Résultats de l'enquête au plan national

Le recensement n'a pas été facile car l'organisation de l'enseignement dans les sections européennes varie beaucoup d'un lycée à l'autre, depuis la dispersion des élèves dans de nombreuses classes jusqu'au regroupement dans la même classe.

⁴ Sauf exception, dans la suite du texte, les IA-IPR concernés seront toujours les inspecteurs de sciences physiques et chimiques. Afin d'alléger la rédaction, il sera donc écrit : IA-IPR ou inspecteur sans précision supplémentaire (sauf si nécessaire).

⁵ Néanmoins, pour information, une estimation du nombre d'élèves est précisée dans le tableau figurant en page 7 et présentant le nombre de sections. Les données correspondantes n'ont pas été fournies par l'enquête mais sont issues d'un document ministériel (DEPP).

⁶ Cette visite peut faire l'objet d'un rapport et peut donc être considérée comme une inspection. Ce n'est pas obligatoire.

⁷ Des visites doubles ont parfois lieu. Mais, cette année, elles sont plutôt réservées à la création des sections européennes. Il s'agit alors d'examiner si les conditions sont suffisamment favorables.

L'enquête a permis de vérifier le nombre de sections européennes dans les lycées d'enseignement général ou technologique, public ou privé sous contrat. Ces données figurent dans le tableau qui suit. Des précisions supplémentaires figurent en annexe 6.

DNL LC	Histoire- géographie	Mathéma- tiques	Sciences physiques et chimiques	Sciences de la vie et de la Terre	Sciences et techniques industri- elles	Autres ⁸	Effectifs approxi- matifs élèves ⁹
Anglais	423	53	72	32	31	83	52000
Allemand	251	38	20	15	6	17	12500
Espagnol	142	15	4	6	2	8	10500
Italien	55	2	2	3	0	5	3200
Autres¹⁰	40	3	4	1	0	7	700
Total	911	111	102	57	39	120	78900

II. 2 La suprématie de l'Anglais :

Pour de multiples raisons, elle n'est pas surprenante. Et l'enseignement dans cette langue profite de l'énorme quantité de documents disponibles (livres, revues, films, NET, ...) élaborés par le Royaume-Uni ou les États Unis d'Amérique.

Pourtant, si l'on s'en tient aux sections, la suprématie de l'Anglais est peut-être moins nette que ce qui était attendu. Mais les sections européennes dans cette langue font en général le plein d'élèves, ce qui n'est pas toujours le cas pour les autres.

Le résultat est que l'Anglais est pratiquement la seule LC pour laquelle des prévisions sont possibles et l'inscription dans le projet d'établissement raisonnable.

L'existence d'une section européenne dans une autre langue étrangère dépend essentiellement de la présence dans l'établissement d'un professeur compétent et est surtout une « opportunité » (au sens anglo-saxon du terme) offerte aux élèves.

Ceux-ci le savent bien. L'intégration dans une section européenne Anglais correspond à un objectif professionnel traditionnel. Pour les autres langues, les motivations sont beaucoup plus variées et parfois floues.

⁸ Arts plastiques, cinéma et audiovisuel, éducation physique et sportive, hôtellerie-restauration, microbiologie, philosophie, sciences et techniques de gestion (y compris informatique), sciences économiques, sciences médico-sociales.

⁹ Ces effectifs donnés à titre d'information n'ont pas été fournis par la présente enquête : source DEPP B1/FD/ SI SCOLARITE qui estime respectivement à 106000 et 8000 les nombres d'élèves dans les sections européennes collège et lycée professionnel. Au total, 192000 élèves fréquentent les sections européennes.

¹⁰ Portugais et langues dites orientales : Arabe, Chinois, Russe.

II. 3 Les académies périphériques et les éventuels effets de frontière :

Les effets de frontière sont plus nets pour l'histoire-géographie que pour les autres DNL, ce qui, d'une certaine façon, est logique. Ils correspondent aux cellules entourées de gras dans le tableau de l'annexe 6.

Ils sont relativement importants à Toulouse et Montpellier pour l'Espagnol, à Nancy-Metz et Strasbourg pour l'Allemand, à Grenoble et Nice pour l'Italien. Dans ces académies, la langue du pays voisin concurrence l'Anglais et parfois le dépasse.

Ces effets sont inexistant à Bordeaux.

II. 4 La situation de l'histoire géographie :

L'histoire-géographie s'appuie en particulier sur la connaissance des pays voisins. Il n'est donc pas surprenant que cette discipline ait été la première à s'intéresser de près aux sections européennes¹¹ et qu'elle soit en position de force.

Deux autres phénomènes vont dans le même sens.

1 - Pour un chef d'établissement, l'ouverture d'une section européenne est relativement facile en classe de seconde. Ensuite, l'orientation des élèves complique la situation.

L'histoire-géographie permet de regrouper les élèves des 3 filières L, ES et S.

Les SPC concernent essentiellement les élèves de S, même si une implantation dans le cadre de l'enseignement scientifique en série L est envisageable.

2 – Les sujets abordés dans l'enseignement en langue étrangère sont souvent orientés vers les problèmes de société au sens large du terme, c'est-à-dire y compris le réchauffement climatique, la pollution...

La suite du document ne concerne que les sections européennes avec les sciences physiques et chimiques (SPC) comme DNL.

II. 5 Les sections européennes avec les sciences physiques et chimiques comme DNL

II. 5 a Comparaison

En SPC, certains sujets se prêtent bien à un traitement ou à une discussion dans une langue étrangère. C'est le cas pour tout ce qui touche la crise de l'énergie et le nucléaire. La situation est moins favorable pour les oscillations électriques par exemple.

Au total, comme DNL des sections européennes, les SPC se situent loin derrière l'histoire-géographie, quasiment à égalité avec les mathématiques et nettement devant les SVT et les STI.

II. 5 b Les langues cibles (associées aux sciences physiques et chimiques)

L'enquête montre que les professeurs et les élèves sont satisfaits de travailler dans les sections européennes quelle que soit la langue cible choisie.

La suprématie de l'Anglais est confirmée, la deuxième place de l'Allemand nettement affirmée et la quasi inexistence des autres langues un peu surprenante.

¹¹ Cela explique que la seule DNL présente dans les sections internationales soit l'histoire-géographie.

II. 4 c Diversité des politiques académiques

L'existence des SELO est généralement mentionnée favorablement dans le projet académique. Tributaire des possibilités des établissements, la mise en œuvre académique est soumise à des contraintes fortes.

D'abord, sauf peut-être exception de quelques académies périphériques, l'Anglais est la seule langue pour laquelle un pilotage académique est possible.

Le nombre de sections et le nombre d'établissements supports varient énormément d'une académie à l'autre, que les SPC soient la DNL ou non. Faut-il y voir l'influence des inspecteurs des disciplines non linguistiques convaincus de l'intérêt de ces sections ou celle de leurs collègues de langues ou de l'action simultanée des deux ?

D'autres phénomènes ont une importance qui n'est pas négligeable. Certaines académies ont particulièrement développé d'autres options et enseignements de détermination, par exemple MPI (mesures physiques et informatique) qui, ici, est proposé dans la quasi totalité des lycées et qui, là, est réservé à quelques établissements dont le profil est bien particulier (STL). Il faut également prendre en compte l'existence de sections internationales et celle du double baccalauréat franco-allemand AbiBac (qui, selon le rapport annexé à la loi d'orientation du 21 avril 2005, sera proposé dans toutes les académies à partir de 2007). Il est inévitable que, dans une certaine mesure, une option (ou une section) chasse l'autre.

Il n'en reste pas moins que la disparité entre académies est actuellement difficile à expliquer.

En réalité, une section européenne ne peut s'ouvrir dans un lycée que si un professeur de la DNL maniant correctement la langue étrangère correspondante est disponible sur place. Un poste spécifique (SPEA, dispositif CEUR¹²) peut être envisagé. Mais encore faut-il qu'il y ait une possibilité de nomination.

Un autre problème, particulièrement aigu pour les langues autres que l'Anglais, est qu'il faut que les collègues environnants alimentent suffisamment le lycée en élèves susceptibles d'être intéressés.

Dans ces conditions, le rôle des inspecteurs est de convaincre les chefs d'établissement, de repérer les compétences et de faire naître des vocations. Bien entendu, le nombre de professeurs compétents est une contrainte absolue. Néanmoins, il faut reconnaître que :

- le nombre de professeurs maniant correctement l'Anglais est plutôt une bonne surprise ;
- les inspecteurs n'ont peut-être pas encore suffisamment fait le compte des ressources disponibles.

Sans qu'une enquête systématique ait été faite, ils estiment que le nombre de sections européennes peut être multiplié par deux à très court terme.

Outre la formation des stagiaires et l'inscription de stages de formation et de perfectionnement aux Plans Académiques de Formation, on peut retenir comme facteurs importants l'influence de l'attente des familles, surtout pour l'Anglais et la présence, parmi les jeunes professeurs, d'un certain nombre d'ingénieurs et de chercheurs qui ont souvent pratiqué une langue étrangère dans leurs travaux et dans les congrès.

D'autres facteurs sont, il est vrai, moins favorables.

Certaines rumeurs erronées tendent à faire croire que le niveau requis dans la langue étrangère enseignée est inaccessible (bilinguisme, « parler couramment »). L'effet peut être dévastateur.

¹² Voir glossaire à la fin du présent document.

La situation varie d'une académie à l'autre. Certaines d'entre elles se plaignent de la difficulté à trouver des enseignants compétents (Dijon, la Réunion, Montpellier, Lille). Les SELO dans les langues autres que l'Anglais sont en général fragiles. Enfin, dans certaines académies (du Nord de la France en particulier), le renouvellement important et systématique des professeurs empêche toute politique sur le long terme.

II. 4 d L'origine de l'ouverture :

La première condition d'ouverture est la présence d'un professeur susceptible d'animer la section. Par ordre de fréquences décroissantes, les réponses des chefs d'établissement sont en effet indiquées ci-dessous :

- 1 Enseignant compétent et disponible
- 2 Volonté de donner ou de renforcer le profil de l'établissement dans un environnement ou un contexte particulier, par exemple équilibrer les filières, favoriser l'apprentissage de l'Allemand dans une région très germanophone, renforcer les filières scientifiques ou technologiques en ouvrant une filière d'excellence, développer la dimension européenne de l'enseignement,
- 3 Nécessité de progrès pour les élèves dans la LC
- 4 Lien avec une ville européenne
- 5 Nécessité d'une section d'élite
- 6 Concurrence d'un autre établissement

La création d'une section d'élite et la volonté de contourner la classe de seconde de détermination sont assumées par les parents (ex. Nancy-Metz) mais rarement « avouées » par le chef d'établissement.

Celui-ci admet vouloir ainsi redonner un peu de vigueur à son lycée, qu'il soit concurrencé par un établissement voisin, en perte d'effectifs ou simplement assoupi. La section européenne est également vue comme un moyen de corriger une image technologique considérée - à tort - comme moins favorable.

La SELO (« section phare », « bon produit d'appel », « pôle fort ») est évidemment inscrite dans le projet d'établissement. Quand elle n'y figure pas, c'est qu'elle est d'implantation trop récente. Un seul établissement note que « [...]ce n'est pas l'essentiel. C'est un élément de mixité sociale ».

II. 4 e La sélection des élèves pour entrer dans une section européenne

Un examen de passage (ou toute autre procédure ressemblante) n'est pratiqué que dans 6 % des établissements. Il est vrai que les chefs d'établissement essaient d'adapter l'offre à la demande et de convaincre les familles d'opter pour une SELO ou d'y renoncer. Finalement, pratiquement tous les volontaires sont acceptés.

Les trois critères « élève bon dans toutes les matières, élève plutôt scientifique, élève plutôt linguiste » se retrouvent pratiquement à égalité dans la décision du chef d'établissement d'accueil.

Les problèmes de motivation, d'ardeur au travail des élèves et aussi le souci de mixité sociale sont également présents à un degré moindre.

III L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES DANS LES SECTIONS EUROPÉENNES

III. 1 L'organisation des enseignements :

La circulaire 92-234 du 19-02-1992 (annexe 7) interdit en collège les classes constituées d'élèves des seules sections européennes. En lycée, la situation est très protéiforme d'un établissement à un autre et même à l'intérieur d'un établissement (organisations différentes en 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale).

La SE est constituée d'élèves pris dans plusieurs classes	La SE est 1 classe entière soit 2 groupes TP	La SE est 1/2 classe soit 1 groupe TP	Autre dispositif (partie d'une classe, ...)
31%	26%	29%	14%

III. 2 Le renforcement de l'horaire :

Dans la plupart des lycées supports (83% des classes visitées par les inspecteurs), le renforcement de l'horaire est effectif. L'enquête menée révèle que la DNL bénéficie en moyenne d'une augmentation d'une heure hebdomadaire.

Certains chefs d'établissement affirment néanmoins avoir de plus en plus de difficultés à accorder ces moyens supplémentaires, surtout si les demandes d'ouverture se multiplient.

La tendance est d'ailleurs dans une certaine mesure de favoriser la DNL en classe de Terminale pour des raisons évidentes.

La circulaire 92-234 citée plus haut prévoit un renforcement d'au moins deux heures hebdomadaires de l'enseignement de langue pendant les deux premières années.

III. 3 Les conséquences sur les contenus

III. 3 a Différentes organisations

L'organisation de l'enseignement et un éventuel renforcement des horaires ont des conséquences évidentes sur la pédagogie et le contenu de l'enseignement.

Si la section européenne est constituée d'élèves venant de plusieurs classes (qui n'ont pas toutes le même professeur de SPC) et si un complément d'horaire est accordé, l'enseignement de la DNL dans la langue étrangère peut devenir pratiquement indépendant de ce qui est fait dans le tronc commun. Le côté culturel est accentué et les relations avec les pays étrangers et d'éventuels partenaires renforcées.

A l'inverse, si la section est constituée à partir d'une classe et si les horaires ne sont pas augmentés, le professeur de la DNL aura pour premier souci de terminer son programme. L'enseignement en langue étrangère n'est plus à la limite que le traitement d'une partie du programme.

Il existe évidemment des situations intermédiaires.

III. 3 b Sections européennes et travaux pratiques

Soucieux d'économiser des heures, les chefs d'établissement ont imaginé des organisations un peu inattendues ; en particulier, ils ont assimilé la section européenne à un groupe (demi-classe) de travaux pratiques. Il existe également des sections européennes – MPI. Les travaux pratiques sont alors assurés en langue étrangère.

Cette organisation peut surprendre mais elle offre l'occasion de pratiquer la LC dans des activités pratiques, des situations concrètes qu'on rencontre beaucoup moins fréquemment dans les autres DNL ou dans les situations d'enseignement de la LC. La langue utilisée dans ces conditions est relative à des échanges spontanés de consignes, d'observations, avec un vocabulaire simple qui encourage l'élève à "penser" en LC.

III. 3 c Cours adaptés

Les SELO sont d'implantation assez récente. Les professeurs tâtonnent encore. Ils essaient de parler le moins possible en français ; 60% d'entre eux affirment n'utiliser pratiquement que la langue étrangère.

Il semble qu'il convienne de distinguer.

En effet, il est vraisemblable que pour les sections européennes Anglais, bon nombre de séances se déroulent exclusivement dans cette langue.

En revanche, il est non moins probable que la situation est différente en Allemand ou dans une langue cible plus rare. Le recrutement d'élèves y est plus difficile. Il s'agit d'ailleurs souvent pour eux de la seconde langue étrangère et il n'est pas surprenant qu'ils y soient moins à l'aise.

Les séances elles-mêmes se répartissent en quatre grandes catégories à peu près également (25%) représentées :

- des cours conformes au programme ;
- des cours adaptés dans leur contenu (sujets de société par exemple) et dans leur forme (débats) aux conditions particulières de cet enseignement ;
- des séances de travaux pratiques ;
- des séances nettement plus innovantes : traitement d'un sujet d'actualité, étude et adaptation d'une pièce de théâtre, ...

L'intervention des élèves est recherchée plus encore que dans l'enseignement traditionnel. L'utilisation de documents (textes, films, ...) est également plus intensive, l'Anglais étant probablement avantage sur ce point.

III. 3 d Evolution de la pédagogie

Il y a sans doute beaucoup à apprendre de l'enseignement dans les pays voisins, anglo-saxons notamment. L'approche didactique de la Science y est plus qualitative, ce qui présente des ouvertures intéressantes et permet une réelle diversification des pratiques.

L'enseignement dans les SELO a été pour les professeurs l'occasion d'innover sur bien des points. Dans les réponses à l'enquête, l'influence de l'enseignement tel qu'il peut être pratiqué dans les autres pays n'est toutefois pas mentionnée¹³. Les sections européennes sont une création récente et il est sans doute nécessaire d'attendre un peu.

¹³ Les cours « à la de Gennes » ou « à la Feynman » ne sont sans doute pas pour demain. Il n'est pas utile de rappeler ici qui était le premier, récemment disparu. Richard Feynman, également prix Nobel, était l'auteur de nombreux ouvrages dans lesquels il précisait sa conception des sciences et la nécessité d'une physique où l'on comprend avant de calculer. Des pages (bien choisies) de ses célèbres « Lectures » font parfois l'objet de sujets d'interrogations au baccalauréat dans le cadre des sections européennes (ex. Caen)

L'Académie d'Amiens note à juste titre le point qui suit. « *Les professeurs de DNL ont besoin de formation pour savoir utiliser les méthodes linguistiques [dans l'enseignement des] sciences. Il ne s'agit pas d'enseigner la physique-chimie en anglais, mais de penser en termes d'échanges culturels et linguistiques. Il faut que le professeur de physique-chimie ait une capacité d'ouverture à d'autres méthodes pédagogiques et qu'il soit prêt à enseigner différemment en utilisant les méthodes linguistiques de façon à faire parler le plus possible les élèves*

 ».

Il est important de noter également que les professeurs de DNL sont particulièrement satisfaits de travailler dans les sections européennes.

III. 4 Relations entre professeurs de DNL - professeurs et organismes de la LC

A la rubrique « S'ouvrir sur l'International », le site du ministère Emilangues¹⁴ rappelle : « *Au-delà de la dimension linguistique, elles [les sections européennes] impliquent un véritable renouvellement pédagogique fondé sur le développement de l'interdisciplinarité, une connaissance approfondie de la civilisation du ou des pays concernés, la dynamisation des échanges et des partenariats avec des établissements étrangers, la sensibilisation aux enjeux de la citoyenneté européenne.* »

Il faut reconnaître que l'enquête n'a pas donné sur ce point de révélations fondamentales, les professeurs restant finalement assez discrets sur ce sujet.

L'enseignement ne prend en compte l'existence d'opérations et de structures de coopération entre pays européens que dans 15% des cas : sont notamment impliqués l'UNESCO et l'institut Pasteur (Science Academy). Il se confirme que les échanges avec l'Allemagne sont assez faciles (journées franco-allemandes, échanges scolaires avec des établissements partenaires).

L'académie de Toulouse signale l'importance des conférences faites par des chercheurs anglais et le travail fait sur les émissions scientifiques de la TV britannique (BBC).

Visiblement, les relations avec des partenaires étrangers, difficiles à trouver dans le Royaume-Uni, sont au cœur des préoccupations des enseignants.

L'ouverture sur l'Europe est réelle et, pour peu que les conditions soient réunies (horaire généreux en particulier), les tentatives de changement réelles.

Les relations avec les professeurs de langues sont harmonieuses dans plus de 90% des cas. Le professeur de la langue cible vient dans les cours de DNL régulièrement (18%), parfois (29%), jamais (53%). Une certaine routine s'installe d'autant plus facilement que la collaboration semble moins indispensable au fur et à mesure que le temps passe (Nancy-Metz).

Le travail avec les assistants étrangers est régulier et important (24%), irrégulier et secondaire (38%), inexistant (39%).

Le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) n'est pas mentionné, ce qui est un peu surprenant. Pour étroites qu'elles soient, les relations entre professeurs de SPC et professeurs de langues sont donc à renforcer.

¹⁴ www.emilangues.education.fr

III. 5 Les élèves

III. 5 a Satisfaction

La plupart des élèves (67%) viennent d'une section européenne installée en collège. A l'entrée dans le lycée, la motivation principale (50%) de l'inscription dans la SELO est l'intérêt manifesté pour la LC. Le désir de travailler à l'étranger (22%) et le « challenge » personnel que constitue l'entrée dans une section d'élite (11%) viennent ensuite. Dans la grande majorité des cas (97%), la langue étrangère cible est la langue préférée de l'élève et dans 58% des cas, celui-ci aurait même souhaité la commencer plus tôt. De même, mais à un degré moindre (71%), les sciences physiques et chimiques sont, parmi les DNL envisageables, la discipline préférée des élèves. Une petite majorité seulement (57%) souhaite un renforcement de l'enseignement de la DNL. 67% des élèves estiment avoir de la chance de bénéficier d'un tel enseignement. Une petite minorité aurait préféré que la langue étrangère cible fût l'Anglais lorsque ce n'est pas le cas.

Une minorité d'élèves seulement (31%) admet que la section européenne nécessite un surcroît de travail. Et encore celui-ci est-il faible (0,4 heure hebdomadaire).

III. 5 b Le baccalauréat

L'épreuve spécifique n'est redoutée que par 17% des élèves. Réalistes, ceux-ci font d'ailleurs remarquer que seuls, « les points en plus comptent ». Par ailleurs, ils ont le sentiment d'avoir été bien préparés (« on a les meilleurs profs »). Dans l'ensemble, les progrès réalisés sont notables (Lyon) et les résultats estimés à la hauteur des espoirs. Les élèves sont motivés (Besançon, Orléans) et travailleurs (Rennes).

IV L'ÉPREUVE SPÉCIFIQUE AU BACCALAURÉAT

IV. 1 L'évaluation spécifique « section européenne » au baccalauréat

Elle est régie par la note de service 2003-192 du 5-11-2003 (BOEN n°42 du 13-11-2003) jointe en annexe 8.

Rappelons que l'épreuve spécifique donne une note dont 80% correspondent¹⁵ à une interrogation orale qui est menée par un enseignant de la DNL et un de la LC dans la langue de la section et qui est divisée en 2 parties.

La première « prend appui sur un document [...] inconnu de l'élève ». Ce peut être un extrait d'article de presse ou d'ouvrage. Ce peut être comme à Strasbourg pratiquement un exercice de physique ou de chimie proposé dans la langue cible. Une telle situation est assez rare.

La seconde « consiste en un entretien [...] qui porte sur les travaux effectués dans l'année ».

IV.2 La préparation à l'épreuve spécifique

A l'évidence, les professeurs essaient d'éviter le bachotage. Certains affirment même que, les élèves de la classe terminale étant plus aguerris, plus motivés et plus mûrs, il est

¹⁵ Les 20% restants sanctionnent la scolarité de l'élève dans sa section au cours de la classe terminale.

possible d'adopter une démarche plus originale que celle des années précédentes et de tenter quelques innovations.

Les séances prennent les formes qui suivent :

Débats entre groupes d'élèves, débats à l'intérieur d'un groupe sur un sujet donné	12%
Exposés d'élèves devant leurs camarades	38%
Séances d'interrogation et « oraux blancs »	23%
Activités diverses (échanges et débats, exploitation de documents – textes, schémas, photographies, films –, travaux pratiques, ...) suivies de travaux de synthèse avec rédaction.	27%

IV.3 La mise en place de l'épreuve pose d'assez sérieux problèmes d'organisation

Celle-ci peut aller, dans la même académie, du niveau « artisanal » (quelques élèves) au stade « industriel » (plusieurs centaines d'élèves).

IV. 3 a 36% des académies ont recours à des professeurs venant d'autres académies. Ce peut être un choix délibéré (Amiens-Rouen, Grenoble-Lyon), ce peut être une bonne chose ou ce peut être indispensable pour des langues cibles peu répandues. Cela peut aller jusqu'à une organisation inter-académique mais cela complique sérieusement la mise en place des réunions d'entente.

IV. 3 b Les commissions de sélection et d'harmonisation des sujets, académiques ou inter-académiques, sont prévues par le BOEN. Elles sont, il est vrai, indispensables, peut-être encore plus que pour les épreuves classiques. Il est en effet important que les exigences des différents examinateurs soient comparables mais surtout que les élèves ne soient pas désorientés par des questions au libellé desquelles ils n'ont pas été habitués. Ces réunions sont en nombre compris entre 1 et 3 par an et organisées par l'inspecteur qui nomme pratiquement les interrogateurs (ou suit de très près les nominations) dans 58% des cas. Si, dans certaines académies, les inspecteurs semblent satisfaits, dans d'autres, la coordination entre interrogateurs et celles entre interrogateurs et professeurs chargés de l'enseignement pendant l'année est considérée comme encore insuffisante (Rouen).

IV. 3 c Les sujets.

- La 1ère partie de l'interrogation orale : utilisation d'un texte inconnu de l'élève. La concertation entre professeurs de langue et de DNL doit être plus étroite. La qualité des sujets est critiquable et il arrive que les inspecteurs de langue (Montpellier) refusent certaines propositions. Il est très souhaitable d'utiliser exclusivement des textes « natifs », c'est-à-dire directement écrits dans la langue par des auteurs qui la pratiquent couramment, sinon réellement allophones. Il est quand même difficile d'imaginer que ces textes ne soient jamais adaptés. La langue anglaise est sans doute assez favorisée sur ce point.

La moitié des académies prévoit que tous les centres utilisent les mêmes sujets, ce qui veut dire que dans la moitié des cas une grande liberté est de mise.

Le nombre de sujets est également très variable : un sujet par élève dans 18% des cas, un sujet pour deux élèves dans 53% des cas. Le nombre d'élèves qui se présentent varie tellement d'un centre à l'autre qu'il est difficile d'en tirer des conséquences précises.

L'élaboration des sujets est faite en commission dans 6 académies sur 10. Des professeurs désignés comme responsables proposent directement des sujets validés par l'inspecteur ou la commission dans 3 académies sur 10. Une grande liberté est laissée aux interrogateurs dans les autres cas.

Les exigences des services académiques ne portent la plupart du temps (74%) que sur la forme (crainte de l'abus de photocopies couleur, onéreuses).

D'autres disciplines imposent un choix de thèmes à traiter dans le cadre de la DNL ; c'est rarement le cas en sciences physiques et chimiques (12%).

Quelques académies (Amiens, Lyon, Montpellier) font des recommandations qui reviennent à encourager le choix de thèmes qui figurent dans le programme mais qui se prêtent assez bien à une discussion (ex. ondes sismiques, ondes sonores, analyse harmonique des sons ; aspect industriel de l'électrolyse ; l'atome, le noyau, le nucléaire et les formes d'énergie ...). A Nancy-Metz, la liste couvre pratiquement l'ensemble du programme.

L'Académie de Paris impose pour 5 années la partie du programme qui sera à traiter en DNL ; il est prévu de constituer une banque de sujets qui sera renouvelée par tiers tous les ans. L'augmentation du nombre de centres et de candidats fait que les services des rectorats commencent à envisager de réglementer plus étroitement les conditions de l'épreuve.

- La seconde partie de l'interrogation orale

Les professeurs interrogateurs espéraient un peu des productions originales des élèves, jusqu'à des comptes-rendus d'expériences, un peu comme ce qui se fait en TPE ou même en TIPE. C'est probablement trop demander et, la plupart du temps, ils doivent se contenter de documents distribués par le professeur de la section et utilisés par l'ensemble de celle-ci.

IV. 3 d Deux problèmes épineux restent la prise en compte :

- d'élèves bénéficiant d'une augmentation de l'horaire (2 heures) et d'autres qui n'ont droit qu'à l'horaire minimal,
- d'un enseignement dans la langue de la section de tout ou partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques » conformément à la définition officielle de l'épreuve et de la tendance à s'intéresser surtout à des sujets culturels ou de société.

IV. 4 Recommandations

Il est certain que les professeurs intervenant dans les sections européennes ou interrogateurs à l'épreuve spécifique apprécieront la grande liberté qui leur est parfois laissée.

Il n'en reste pas moins qu'un minimum de cohérence s'impose et qu'il devient nécessaire de cadrer la situation.

La première précaution est de s'assurer que les interrogateurs ont bien connaissance de la situation de l'enseignement dont le candidat a bénéficié. Lorsque la section n'existe que dans deux ou trois établissements, cette connaissance va de soi. Lorsque le nombre de ceux-ci dépasse la dizaine, il en va évidemment très différemment. Il est utile que les candidats arrivent à l'épreuve avec une fiche précisant l'horaire de DNL, l'horaire de la LC, le nombre d'élèves par groupe et éventuellement la liste des thèmes abordés.

En outre, il s'avère que tout ce qui touche au nucléaire (propriétés du noyau atomique, radioactivité, production d'énergie par fission ou fusion, dangers, ...) est un sujet très souvent abordé ou proposé. Il présente évidemment l'avantage d'être dans une large mesure au programme de la classe de Terminale, de bien se prêter à toutes sortes de débats, de permettre des échanges (scientifiques ou non). En outre, les documents disponibles sont nombreux.

Il n'en reste pas moins que bien d'autres thèmes du programme de la classe peuvent être explorés : en physique, la gravitation, les satellites et l'espace, la balistique, l'énergie, la

lumière et les ondes de toutes natures ; en chimie, la cinétique des transformations, l’oxydo-réduction les piles et les réactions acido-basiques, l’estérification et la catalyse.

V CERTIFICATION ET FORMATION

V. 1 La certification complémentaire des professeurs de DNL :

Elle est régie par la note de service n° 2004-175 du 19-10-2004 : voir le BOEN n°39 du 28-10-2004 (annexe 9).

Il y a quelques années, la seule exigence était la maîtrise de la langue étrangère cible. La certification se faisait sur inspection conjointe (IPR de discipline et IPR de langue).

Les académies organisent maintenant des sessions d'examen au cours desquelles, outre la maîtrise de la langue étrangère (aisance pour la langue courante, vocabulaire spécifique à la discipline, langage de la classe) qui reste fondamentale, les compétences et connaissances qui suivent sont évaluées (ex. Caen) :

- connaissance du cadre institutionnel des sections européennes,
- maîtrise de la bi-culturalité,
- connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère : attentes et exigences, attitude face à la langue, critères d'évaluation, difficultés d'apprentissage particulières, choix des thèmes et supports, ...
- capacité à concevoir un projet d'échange (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.

C'est peut-être beaucoup exiger. Il convient d'être prudent afin de ne pas décourager des candidats valables et d'éviter toute dérive.

V.2 L'importance du rôle des IUFM (formation initiale et formation continue)

V. 2 a Formation initiale

Ce sont ces instituts qui peuvent faire évoluer le nombre des sections européennes dans le sens d'une augmentation par la formation des professeurs stagiaires.

Dans la plupart des cas, cette formation n'est pas assurée.

Certains IUFM se satisfont d'une information donnée aux stagiaires ou d'une formation à peine minimale.

Dans d'autres comme ceux de Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Rouen et Strasbourg, la formation des stagiaires à l'enseignement dans une LC est, moyennant quelques précautions¹⁶, intégrée, pour les volontaires, dans le cursus des professeurs stagiaires :

- une sélection,
- un complément de formation, travail avec des professeurs formateurs habilités et avec un assistant (à Nancy-Metz, chaque stagiaire a un « tuteur DNL »),
- une nomination en priorité dans un établissement où la section européenne existe,
- un stage à l'étranger mentionné dans le cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM (cf arrêté du 28 décembre 2006) et intégration d'observations faites au cours de ce stage dans le mémoire professionnel.

¹⁶ Ces professeurs stagiaires doivent évidemment maîtriser la langue étrangère choisie. Il faut par ailleurs qu'ils ne soient pas confrontés à des difficultés, notamment en ce qui concerne la gestion de leurs classes.

V. 2 b Formation continue

Bien entendu, des stages de formation peuvent être proposés dans les plans académiques de formation. Certains IUFM le font déjà. Ce sont d'ailleurs à peu près les mêmes qui s'occupent de ce problème dans le cadre de la formation initiale.

VI CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

VI. 1 L'intérêt avéré des SELO

Les élèves manifestent une grande satisfaction. Interrogés sur l'intérêt de ces sections, 69% pensent qu'elles favorisent la DNL, c'est-à-dire les sciences physiques et chimiques et 91% qu'elles favorisent la langue étrangère cible.

- Cela revient à dire que l'apprentissage de la langue étrangère serait le grand bénéficiaire de cette opération.

Il est vrai que les élèves font rapidement des progrès étonnantes.

Peut-être moins obnubilés par l'emploi du *present perfect* ou l'oubli d'un « s » au génitif, peut-être « décomplexés »¹⁷ et n'ayant plus peur de faire des fautes en voyant un adulte s'exprimer du mieux qu'il peut dans une langue qu'il ne maîtrise pas à la perfection (dans la majorité des cas), les élèves se prêtent au jeu. Le « décentrage » par rapport à la langue vivante joue un rôle important : les élèves ne perçoivent pas l'utilisation de cette langue comme ayant pour seule finalité de les faire progresser dans ce domaine, mais comme un vecteur leur permettant d'acquérir des compétences scientifiques. Ils interviennent souvent davantage que dans le cours dispensé en français, parlent, écrivent, raisonnent, argumentent et finalement pensent directement dans une langue étrangère.

Il faut également noter que les conditions offertes sont favorables (élèves motivés et effectifs raisonnables, notamment).

- Les sciences physiques et chimiques y gagnent-elles également quelque chose ?

Il faut avoir à l'esprit que les professeurs de DNL font la preuve de leur dynamisme et de leur dévouement. La préparation des cours, la recherche de documents, de partenaires et de financements demandent un travail qui est sans commune mesure avec celui effectué dans les conditions ordinaires d'enseignement. On peut donc affirmer que, par rapport à une enquête ordinaire, l'échantillon présente un biais.

L'existence d'une section européenne sciences physiques et chimiques dans un établissement donne évidemment à cette discipline une place toute particulière.

VI. 2 Premiers objectifs et premiers enseignements de l'enquête

Un des premiers objectifs de cette enquête était de venir en aide aux professeurs de DNL qui peuvent se sentir isolés, parfois jalouxés.

Parmi les toutes premières recommandations, figurent :

- la création de réseaux de professeurs,
- celle d'une banque de sujets,
- l'intégration des sciences physiques et chimiques dans le site ministériel Emilangues.

¹⁷ Les expressions « absence de complexe », « spontanéité », ... reviennent souvent. L'académie de Strasbourg note que les élèves s'expriment sans complexe dans la langue étrangère cible dès la sortie de la classe de seconde.

VI. 3 Développement des sections européennes

Il est utile de rappeler deux textes importants.

Extrait du rapport annexé à la loi d'orientation (texte du 21 avril 2005) :

[...] *Conformément aux décisions prises par le conseil des ministres franco-allemand de Berlin du 26 octobre 2004, un effort particulier de promotion et d'enseignement de l'allemand sera entrepris dès l'école primaire afin que davantage de jeunes parlent la langue du premier partenaire économique de notre pays : l'objectif est d'augmenter la proportion d'élèves germanistes de 20% en cinq ans.*

L'enseignement des langues comporte nécessairement une ouverture sur la civilisation et les sociétés des pays concernés. Les sections européennes et internationales seront développées au collège, notamment en zones d'éducation prioritaire, et en lycée professionnel en veillant à leur répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire. Dans cette perspective, le nombre de sections européennes au collège et au lycée augmentera de 20%. [...]

Extrait de la circulaire « préparation de la rentrée 2007 » n°2007-011 du 09-01-2007 au BOEN n°3 du 18 janvier 2007 :

[...] *Par ailleurs, l'effort en faveur du développement de l'enseignement de l'allemand doit être poursuivi de manière à atteindre les objectifs fixés, à l'horizon 2010 (13,6% d'élèves apprenant l'allemand à l'école et 19,4% dans les collèges et lycées). Dans le cadre de la diversification de l'offre en langue étrangère, l'ouverture de sections de langue orientale en chinois sera encouragée, l'objectif consistant à augmenter de 20 % le nombre de sections européennes et de langues orientales d'ici 2010. [...]*

Les objectifs généraux sont clairement établis : il faut développer les sections européennes et de langues orientales. La mise en œuvre nécessite une impulsion nationale, des objectifs précis déclinés annuellement et un suivi de l'Inspection générale.

En ce qui concerne les enseignants compétents, la ressource existe. Il convient d'encourager les professeurs à passer l'épreuve de certification complémentaire. Le rôle des IUFM auprès des professeurs stagiaires est particulièrement important.

VI. 4 Dernières remarques en guise de conclusion

Conformément aux deux textes précités, il est souhaitable que le nombre de sections européennes Allemand augmente et qu'il en soit de même du nombre d'élèves dans chaque section.

Il est vrai que, au XIX et XX^{èmes} siècles, la physique et la chimie ont entretenu des rapports extrêmement étroits avec l'Allemagne. Aujourd'hui, l'Allemagne est « le premier partenaire économique de notre pays ». Son industrie est puissante et bénéficie d'un essor tout particulier.

Dans les réponses à l'enquête plusieurs professeurs soulignent que les échanges avec ce pays sont aisés, les partenaires et les lieux de stage étant faciles à trouver.

L'intérêt des sections européennes n'est pas uniquement d'ordre linguistique. On reproche souvent à la science son côté formel, on lui fait grief de ne répondre qu'aux questions qu'elle pose elle-même et non aux questions que la société pose ou se pose. L'enseignement en langue étrangère replace inévitablement les sciences dans un contexte historique et culturel auquel elles ont rarement accès. Elle ne s'adressent plus à une minorité. Au contraire, elles montrent ainsi qu'elles concernent l'ensemble de la population.

L'enseignement des sciences en langue étrangère permet une initiation à l'histoire et à la philosophie des sciences qui fait défaut. Il introduit en plus une dimension scientifique dans l'histoire contemporaine elle-même et dans la politique. Tel n'est pas le moindre des paradoxes des sections européennes.

GLOSSAIRE

SELO : sections européennes et de langues orientales.

Il s'agit de sections installées dans les collèges, les lycées et les lycées professionnels : voir la circulaire n°92-234 du 19-08-1992 (rectifiée) BOEN n°33 du 03-09-1992.

Ces sections se caractérisent par un renforcement horaire de l'enseignement de la langue étrangère choisie pendant les deux premières années de 2 heures hebdomadaires au moins.

Dans les collèges, à partir de la classe de 4^{ème}, la section européenne se limite à ce renforcement de l'apprentissage de la langue étrangère.

Dans les lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel, la SELO est caractérisée par l'enseignement dans cette langue, sur l'horaire normal, de tout ou partie du programme d'une ou plusieurs disciplines.

Si la langue est une langue autre qu'européenne, on parle de section de langue orientale.

LC : langue (étrangère) cible.

C'est la langue étrangère choisie dans laquelle l'enseignement est dispensé.

DNL : discipline non linguistique.

Il s'agit de la discipline dont une partie ou la totalité de l'enseignement est dispensé dans la langue cible.

SPC : sciences physiques et chimiques (physique-chimie et physique appliquée)

Il s'agit d'une DNL parmi d'autres, celle qui est au cœur du présent document.

SVT : sciences de la vie et de la Terre

STI : sciences et techniques industrielles

DARIC ou DAREIC : délégué (ou délégation) académique aux relations (européennes), internationales et à la coopération. Ses attributions ne se limitent pas à l'enseignement des langues mais s'étendent à tous les partenariats avec les organismes étrangers.

SPEA : postes spécifiques académiques.

Il s'agit de postes « à profil » sur lesquels sont nommés des professeurs ayant des compétences particulières (technologies de l'information et de la communication, langue étrangère, spécialité « arts » pour les lettres,)

CEUR (CEUP en lycée professionnel).

C'est le descriptif des professeurs habilités à enseigner une discipline dans une langue étrangère et nommés sur un SPEA.

CERCL : cadre européen de référence pour l'enseignement des langues.

Il s'agit de fabriquer des outils permettant d'élaborer des programmes différenciés et d'harmoniser les compétences linguistiques attendues et de leur évaluation pour promouvoir la diversité linguistique européenne.

CLES : certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur.

Créé par l'arrêté du 22-05-2000 (BOEN n°25 du 29-06-2000).